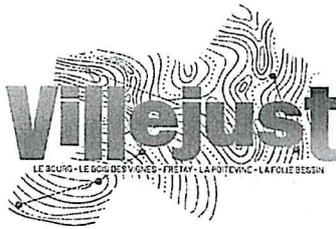


Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le **24 FEV. 2023**

ID : 091-219106663-20230206-CM01_2023_02-DE



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 01_2023_02

L'An deux mil vingt-trois, le 6 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 01/02/2023

DATE D’AFFICHAGE : 01/02/2023

Membres élus en fonction : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, M. Hugues MASLARD, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS, Mme Virginie CORDIER, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Valéry LAURENT, M. Richard PELISSERO.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Louis BREC procuration à M. Thierry ETIENNE, Mme Stéphanie MARTINI procuration à M. Pierre CAMBON.

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEANNE CHANSON AU PROFIT DE LA CLASSE DE DECOUVERTE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29 ;

VU la délibération n° DEL CM06_2022_066 du Conseil Municipal du 7 novembre 2022, instaurant la participation communale à la classe de découverte pour l'année 2023 pour les élèves de CM1-CM2 ;

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le **24 FEV. 2023**

ID : 091-219106663-20230206-CM01_2023_02-DE



CONSIDERANT que la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jeanne CHANSON a récolté par l'organisation d'une tombola un montant de 2500 euros au profit de la classe de découverte ;

CONSIDERANT la présentation à la Commission Municipale du 1^{er} février 2023 ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déduire cette participation financière de 2500 euros au montant total du voyage scolaire pour les classes de CM1-CM2 du 8 mai 2023 au 13 mai 2023 au le Centre du Baly à l'Île-Grande - 22560 PLEUMEUR BODOU.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution de la participation financière de la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jeanne CHANSON d'un montant de 2500 euros au profit de la classe de découverte.

DECIDE de comptabiliser la recette sur le budget communal de l'exercice 2023.

DIT que la somme sera déduite du montant total du séjour.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 06/02/2023*

Le Maire,

Igor TRICKOVSKI

